



fo-villedelouvroil.fr

## Réunion du C.S.T du 4 Mai 2023

### *Réponses des points à l'ordre du jour*

1) Approbation du Compte rendu du C.T du 28 Novembre 2022

*Le syndicat F.O a refusé de signer le procès-verbal car il devait être signé par les anciens élus du C.T.*

2) Rôle et missions d'un C.S.T (reprenant les fonctions de l'ancien C.T et C.H.S.C.T)

***Le CST sera appelé à donner son avis notamment sur des questions relatives à :***

- *Des projets relatifs aux fonctionnements et à l'organisation des services ;*
- *Aux projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels ;*
- *Au projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;*
- *Aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférents ;*
- *Aux orientations stratégiques en matière d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire ;*
- *Au rapport social unique ;*
- *Aux plans de formation ;*
- *A la fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle ;*
- *Aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service ;*
- *Aux règles relatives au temps de travail et au compte épargne temps des agents publics territoriaux ;*
- *Aux autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.*

3) En amont de l'installation du C.S.T, pourrions-nous avoir une proposition de règlement intérieur afin que nous puissions mettre en place un groupe de travail en vue de faire des propositions.(question de la C.F.D.T et de F.O)

*Le règlement intérieur a été examiné avec les organisations syndicales et a permis d'obtenir la présence et l'intervention des suppléants durant la séance. Le C.S.T se réunira tous les trimestres.*

4) Nous souhaitons la mise en place d'un temps de dialogue social mensuel bilatéral en vue d'évoquer les sujets individuels et/ou collectifs des agents (question de la C.F.D.T)

*Refus de Mr le Maire*

5) A quelle échéance les représentants du personnel de chaque organisation syndicale auront à disposition les moyens matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions (bureau, armoire, fournitures administratives, ordinateur avec un accès internet, ligne téléphonique) ; question de la C.F.D.T

*Apparemment, le local des syndicats sera disponible et opérationnel d'ici 15 jours.*

6) Présence de la médecine du travail lors des C.S.T. (question de F.O)

*Systematiquement, une convocation sera envoyée à la médecine du travail, si une question à l'ordre du jour nécessite leur présence.*

7) Désignation d'un groupe de travail pour un nouveau projet de délibération concernant le télétravail (employeur et question F.O)

*Un groupe de travail reprenant 1 délégué par liste se réunira afin de rédiger une charte de télétravail. Mme JACQUIN Christel représentera le groupe F.O.*

8) Projet de délibération pour les modifications concernant le RIFSEEP répondant également aux questions des syndicats sur la suppression de la prime de régisseur et sur les critères d'attribution de la prime C.I.A. (question de l'employeur et de F.O)

*Il a été décidé d'inclure l'ancienne prime de régisseur à l'intérieur du nouveau régime indemnitaire « le RIFSEEP » au prorata des régies encaissées et de leur fréquence. En ce qui concerne les critères d'attribution du CIA, le chef de service est amené à évaluer l'agent selon les critères ci-après :*

*Pour un agent d'exécution n'exerçant pas des fonctions d'encadrement :*

- *Connaissance des savoir-faire techniques*
- *Fiabilité et qualité de son activité*
- *Respect des consignes et/ou directrices*
- *Entretien et développement des compétences*
- *Qualité relationnelle (hiérarchie, collègue, public)*

*Pour un agent exerçant des fonctions d'encadrement*

- *Connaissance des savoir-faire techniques*
- *Adaptabilité et résolution de problème*
- *Accompagnement des agents placés sous sa responsabilité*
- *Superviser et contrôler*
- *Qualité relationnelle (hiérarchie, collègue, public)*

*Il est à noter que la notion d'absentéisme ne peut en aucun cas être un critère d'attribution. Cependant, Mr le Maire nous a indiqué qu'il en tiendrait compte personnellement.*

9) Tickets Restaurant (question de F.O)

*Ce point va être étudié par l'autorité territoriale, mais Mr le Maire n'y est pas favorable. Toujours pour une question de budget.*

10) La journée de Solidarité (question de l'employeur)

*Cette journée fera l'objet d'un paramétrage de la badgeuse avec quelques minutes en plus à effectuer par semaine à compter de l'année 2024. Cela évitera de prendre 1 journée sur nos RTT.*

11) Des agents ATSEM ont leur lieu de travail au sein d'un établissement scolaire classé en R.E.P./R.E.P. + et devraient avoir accès à la NBI. Nous souhaitons avoir des précisions à ce sujet.(question de la C.F.D.T)

*Mr le Maire est favorable à l'attribution de la NBI pour l'ensemble des ATSEM. Les Adjointes techniques et les Adjointes d'animation sur un rôle d'ATSEM verront leur régime indemnitaire augmenté pour la même valeur.*

12) La prime en compte de l'ancienneté des agents doit être actée lors de la titularisation. Nous souhaitons avoir des précisions à ce sujet (question de la C.F.D.T)

*L'agent positionné en qualité de stagiaire dans la fonction publique et qui dispose d'une expérience professionnelle antérieure lui permettra d'accéder à un échelon supérieur dès sa nomination. Le service R.H s'en occupe dans la mesure où l'agent le justifie par des documents officiels (contrat de travail, fiche de paye...).*

13) Déplacement des agents au service R.H pour raisons personnelles (question de F.O)

*Pour toutes raisons d'ordre personnel, il est possible de vous déplacer au service des R.H pendant votre temps de travail. Afin de ne pas perturber le service, il est toutefois conseillé de prendre RDV avec le service.*

14) Modification des horaires des ateliers à la suite de la pétition des agents du C.T.M., le personnel demande à revenir aux anciens horaires 8h/12h et 13h/16h12 (question de F.O)

*Mr le Maire n'est pas d'accord avec un changement d'horaire pour le C.T.M. sans pour autant motiver son refus.*

15) Cas d'un agent du C.T.M. : ne peut-il pas être embauché au vu de son âge ? (question F.O)

*Les cas des agents sur des postes permanents seront examinés par l'autorité territoriale.*

16) Aménagement du parking du C.T.M. suite au futur déménagement du service Fleurissement et des espaces verts au C.T.M ; parking trop petit (question de F.O)

*L'aménagement du parking du CTM n'est pas prévu cette année. Les services Fleurissement et espaces verts ne déménageront pas pour 2023.*

17) Badgeuse obsolète : heures toujours décalées, qu'est-il envisagé (question de F.O)

*Une nouvelle badgeuse sera installée courant septembre 2023 et opérationnelle pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il n'y aura plus ce problème d'heures décalées.*

18) Demande l'interdiction des toilettes du 1<sup>er</sup> étage au public de la mairie. Au rez de chaussée, un WC est déjà utilisé pour le public (question de F.O)

*Cette question est à l'étude afin d'améliorer le quotidien des Agents. L'employeur est dans l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.*

=====

*N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés. Nous nous déplacerons sur vos lieux de travail.*

*D'ici 15 jours, notre local syndical sera opérationnel et sera situé derrière la Mairie, aux anciens bureaux de la sécurité municipale. Nous y tiendrons une permanence tous les mois ou par rapport aux demandes individuelles. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour plus de détail.*

*Nous vous rappelons que notre site F.O. est accessible à tous. Toutes nos démarches sont visibles pour consultations. Notre site n'est pas encore référencé sur google ; aussi veuillez taper l'adresse en entier comme ci-dessous :*

***fo-villedelouvroil.fr***